

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1150

présenté par
M. Blanchet, Mme Maud Petit, Mme Perrine Goulet, M. Patrier-Leitus, Mme Lingemann et
M. Martineau

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	3 400 000
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
TOTAUX	0	3 400 000
SOLDE	-3 400 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à réduire de 10 % le budget du CESE.

Cette réduction s’inscrit dans une démarche d’effort collectif de sobriété budgétaire applicable à toutes les institutions publiques.

La réforme du CESE, engagée en 2021, a conduit à une réduction de ses effectifs et à une réorganisation de ses missions.

Il est cohérent d'en tirer les conséquences budgétaires en ajustant ses moyens de fonctionnement.

Le présent amendement prévoit de réduire de 3,4M les crédits du programme 126 « Conseil économique, social et environnemental (CESE) » sur son action 05 « Fonctions supports à l'institution »

Au cours de mon Tour à vélo cet été, j'ai rencontré près de 3 000 personnes pendant 12 jours avec 117 rencontres en mairies, en entreprises, en associations, et 14 débats publics.

Toutes disent la même chose : si tout le monde contribue et qu'on le prouve, l'effort devient acceptable pour la plupart.

Aujourd'hui, nos concitoyens ne comprennent pas que certains puissent être exemptés de l'effort alors qu'on leur demande déjà beaucoup.

Tout le monde doit participer au efforts d'équilibre budgétaire. Ce n'est pas la valeur seule qui compte, c'est la puissance du geste d'exemplarité.